

Relie-Nous



Bulletin d'information syndicale



Le 13 décembre 1999
Volume 11, Numéro 2

On nous annonçait un automne chaud
Il a été plutôt doux.
Qu'en sera-t-il de l'hiver?

(Ginette Allie, présidente)



L'an 2000 approche à grand pas et nous n'avons toujours pas de convention collective signée. On nous annonçait un automne chaud, disons qu'il a été plutôt doux.

Le gouvernement nous fait encore des promesses en affirmant partout qu'il veut régler avant les Fêtes. Mais au moment d'écrire ces lignes si peu a été réglé. Il a accepté de reconnaître les personnes travaillant en services de garde comme des "éducatrices" et "éducateurs" plutôt que des préposées ou préposés. Cependant, la reconnaissance des qualifications ou diplômes n'est pas encore acquise.

Pour les personnes salariées régulières et temporaires, non seulement il n'y a rien de significatif, mais il y a un net recul au niveau du mouvement de personnel, la partie patronale maintient sa volonté de réduire nos droits à ce chapitre. Alors, comme vous voyez, à moins d'un changement de dernière minute, nous sommes encore loin d'un règlement.

Nous avons refusé la grève au mois d'octobre. Si nous débutons le millénaire sans convention, il faudra songer très sérieusement à se mobiliser pour des moyens d'action plus lourds afin de régler avant le printemps.

En attendant, le 23 décembre nous nous quitterons pour des vacances de Noël bien méritées, nous reprendrons le collier dans un nouveau millénaire, avec de belles résolutions. Le plus beau cadeau que nous pourrions nous offrir serait une convention collective améliorée, une augmentation de salaire décente, un meilleur régime de retraite et la stabilité des effectifs à la Commission scolaire.

Vos officières et officiers vous souhaitent de passer de belles vacances, une bonne fin de millénaire et de Joyeuses Fêtes.

La mobilisation porte fruit

(Diane Lafrenière, vice-présidente Secteur services de garde)

Le titre "éducatrice" et "éducateur" nous a enfin été concédé. **À lire en page 2**

DERNIÈRE HEURE!

Une assemblée générale sera convoquée immédiatement après le retour du congé des fêtes de Noël.



Non à la vente de feu

Le dernier dépôt patronal a donné l'impression d'assister à une vente de feu.

Il ne s'agit pas de régler à tout prix avant l'an 2000.

Plus de détails en page 2 et 3 "Où en est la négociation?"

Où en est la négociation?

Bonification du régime de retraite....

(Jean-Pierre Bourgault, responsable Comité de mobilisation)

Lors du dépôt de nos demandes, nous avons demandé une amélioration à notre régime de retraite.

La bonification a été refusée par le gouvernement. Il nous offre à la place une baisse de cotisation au régime sans changer quoique ce soit aux conditions d'admissibilité à la retraite, disant que notre régime se comparait avantageusement aux régimes de retraite du secteur privé. Mais à qui cette baisse de cotisation profitera-t-elle le plus?

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples pour mieux illustrer les effets réels d'une baisse du taux de cotisation.

N'oublions pas que le gouvernement baissera aussi sa part au régime du même pourcentage. Donc, le grand gagnant de cette alternative est le gouvernement lui-même: 1- par le retour d'impôt supplémentaire qu'il recevra; 2- par sa baisse de contribution au régime. Ce que nous perdrons dans cette option: un bénéfice marginal, payé par l'employé, de 3,26% de contribution à notre régime et une pension moins élevée à la retraite.

Impact d'une baisse de cotisation RREGOP pour la personne salariée en 1999

Salaire annuel	25 000 \$	36 000 \$	45 000 \$
Cotisation annuelle au taux de 7,95%	947 \$	1 821 \$	2 537 \$
Cotisation annuelle au taux de 4,69%	559 \$	1 074 \$	1 497 \$
Cotisation annuelle épargnée 3,26%	388 \$	747 \$	1 040 \$
Taux marginal d'impôt	38 %	45 %	45 %
Impôt supplémentaire à payer	146 \$	338 \$	470 \$
Épargne nette véritable par année	242 \$	409 \$	570 \$

LA MOBILISATION PORTE FRUIT

(Diane Lafrenière, vice-présidente Secteur services de garde)

Il y a eu 87 services de garde qui se sont impliqués lors de la semaine de "gardiennage". Plus de 3 000 signatures de parents ont été recueillies. Après plusieurs semaines de mobilisation avec des moyens d'action pas toujours faciles à appliquer, l'arbre a finalement donné des fruits, ils ne sont pas encore tous mûrs mais ça viendra. Le titre "éducatrice" et "éducateur" nous a enfin été concédé, la nature du travail aussi. La reconnaissance salariale qui s'y rattache nous est encore inconnue, mais tout n'est pas perdu, les négociations se poursuivent toujours.



N'oublions pas, quand les gens se tiennent debout et solidaires, inévitablement les choses ne peuvent que changer. Alors nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes en services de garde qui, ensemble, ont contribué à ce gain. Encore, Bravo! Il ne faut pas lâcher, la lutte continue.

Et si on continuait à parler d'argent...

(Jean-Pierre Bourgault, responsable Comité de mobilisation)

Saviez-vous que les directions de services, de regroupements, ainsi que les coordonnateurs de regroupements et les conseillers de gestion ont eu, en moyenne, une augmentation de salaire de 8% depuis 1995. En plus, ils ont bénéficié d'un boni de 3 000\$, en moyenne, lors de la fusion des commissions scolaires?

Saviez-vous que le soutien, lui, n'a obtenu comme augmentation qu'un maigre 2% depuis la même date?

Saviez-vous que les personnes préposées aux chambres des grands hôtels de Montréal gagne 30 000\$ par année?

Saviez-vous qu'Hydro-Québec a une clause remorque dans la nouvelle convention collective qui dit "Si les salarié(e)s du secteur public défontent la politique salariale du gouvernement de 5% pour les trois prochaines années, les salaires des employé(e)s d'Hydro-Québec seront réajustés en conséquence"?

Saviez-vous qu'une personne âgée de 41 ans aujourd'hui, gagnant un salaire annuel de 28 000\$ et qui prendra sa retraite à l'âge de 55 ans, si elle obtient, par une grève, une augmentation de salaire de 1%, après 14 ans, elle obtiendra un montant additionnel de 3 920\$. Donc, avant de considérer que la grève "ça sert à rien", elle devra l'avoir faite (la grève) pendant 254,87 heures ou 7,25 semaines. Et, en plus, ce montant permettra d'augmenter son régime de retraite.

Saviez-vous qu'à la Ville de Montréal, les employé(e)s gagnent beaucoup plus que les salarié(e)s des commissions scolaires? Au maximum de l'échelle salariale, pour l'année 1995, constatez la différence pour quelques classes d'emploi comparables.

Classes d'emploi	Montréal	CSDM	Différence	%
Secrétaire de gestion	40 806 \$	29 156 \$	11 650 \$	39,96
Agent de bureau, cl. princ.	40 806 \$	33 160 \$	7 646 \$	23,06
Téléphoniste	32 787 \$	23 860 \$	8 927 \$	37,41
Secrétaire	35 669 \$	26 353 \$	9 316 \$	35,35
Technicien en loisirs	45 969 \$	35 908 \$	10 061 \$	28,02
Magasinier	35 669 \$	28 319 \$	7 350 \$	25,95

Quand M. Bouchard parle d'être équitable, pour un travail semblable pourquoi autant de disparité dans les salaires? Nous ne comparons pas nos salaires à celui des ingénieurs, mais bien aux salaires d'employés qui font le même travail.

Personnes salariées temporaires

(Yves Campion, vice-président par intérim)

Un bref aperçu de nos demandes:

- 1- Une liste de rappel par ancienneté pour l'octroi d'un poste définitivement vacant;
- 2- Mise à jour deux fois par année de la liste de rappel;
- 3- Droit de grief sur l'exactitude de la liste de rappel
- 4- Des motifs clairs de radiation.

Pour le moment on nage encore dans l'inconnu, pas de réponse de la partie patronale.

Personnes salariées en services de garde

(Diane Lafrenière, vice-présidente Secteur services de garde)

PARLONS RATIO.....

Certaines et certains d'entre vous se posent des questions sur les ratios. La Loi sur l'instruction publique dit dans la Section III - Hygiène, Salubrité et Sécurité du chapitre sur le "Règlement sur les services de garde en milieu scolaire" à la clause 6:

"Le nombre d'élèves par membre du personnel de garde dans un service de garde en milieu scolaire, ne doit pas dépasser vingt élèves présents." La politique de la Commission scolaire est de 1/20 pour les éducatrices et éducateurs et de 1/30 au niveau des personnes surveillantes des services de dîner.

ATTENTION! SI ON VEUT MODIFIER VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL.....

Après le 30 septembre, les horaires de travail en services de garde ne peuvent être modifiés à moins d'une baisse significative de la clientèle.

S'il y a effectivement baisse de la clientèle justifiant une coupure, elle doit se faire au niveau de la moins ancienne.

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

MISES EN CANDIDATURE

(Johanne Larivée, vice-présidente Secteur régulier)

Vous désirez poser votre candidature sur un affichage? Voici la procédure à suivre:

Dans un premier temps, il est très important d'inscrire un numéro de téléphone où une personne du Service des ressources humaines pourra vous rejoindre. Inutile d'envoyer votre curriculum vitae puisqu'au Service des ressources humaines ils ont déjà votre dossier.

Personnes salariées régulières:

- Utiliser le formulaire T030 uniquement
- Conserver la copie "candidat"
- Retourner les deux (2) autres copies, sans les détacher, au Bureau des services aux non enseignants;

Chaque lieu de travail doit commander les formulaires "mises en candidature" T030 au moyen des commandes planifiées.

Personnes salariées temporaires et celles couvertes par les chapitres 10-2.00 et 10-3.00:

(Veuillez noter que le terme "temporaires" signifie "surnuméraires". Ce n'est qu'une question de vocabulaire)

- Rédiger une courte lettre pour chaque affichage sur lequel vous désirez poser votre candidature.

Les mises en candidature par formulaire ou par lettre peuvent être acheminées dans un premier temps par télécopieur au 596-6529 mais l'original doit obligatoirement suivre par le courrier interne.

Toute candidature hors délai sera automatiquement rejetée. Il est donc important de conserver votre confirmation de télécopieur, elle vous servira de preuve si votre document original n'arrive pas dans les délais.



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298